



Mondragon
commune du Vaucluse

CONCERTATION PUBLIQUE

2nd TOUR - ZONES COMPLÉMENTAIRES

D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Pour rappel, le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, biomasse, géothermie...) constitue une politique prioritaire de l'Etat, illustrée principalement par la récente loi du 10 mars 2023 dite loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) visant à simplifier et favoriser la mise en place de ces énergies sur le territoire national.

Une première concertation publique s'était déroulée en mairie du 26 décembre 2023 au 10 janvier 2024 permettant d'identifier différentes zones sur le territoire de Mondragon.

A l'issue du 1^{er} tour, le Comité Régional de l'Énergie s'est exprimé sur l'insuffisance des zones à l'échelle régionale.

A ce titre, il est demandé aux collectivités d'identifier des zones d'accélération complémentaires, en diversifiant les filières d'énergies renouvelables.

La loi prévoit que la Commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces zones complémentaires sera transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables.

Cette concertation publique se déroulera en mairie de Mondragon

Du 06 novembre 2024 au 20 novembre 2024 inclus.

Les modalités de concertation publique sont les suivantes :

- La mise à disposition au public des pièces (documents graphiques) permettant la localisation des zones identifiées et la mise à disposition d'un registre de recueil des observations du public aux jours et heures d'ouvertures de la mairie (8h30 – 12h / 13h30 – 17h00).
- L'organisation d'une consultation par voie électronique.
[Télécharger les documents](#)
- Retour des observations par mail : urbanisme@mondragon.fr
- Les observations peuvent aussi faire l'objet d'un courrier adressé à Monsieur le Maire Rue des Clastres 84430 Mondragon.

Le bilan de la concertation sera intégré à la délibération proposée lors du prochain conseil municipal.